

Société « JALL »
Société civile au capital de 1 500 €uros
Siège social : 12 rue Alessandro VOLTA 33700 MERIGNAC
RCS BORDEAUX 444 921 084

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 décembre,
A 12 heures 00,

Les associés de la société JALL, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Lionel BOURDET, propriétaire de	60 parts sociales
- Monsieur Jean BOURDET, propriétaire de	15 parts sociales
- Monsieur Louis BOURDET, propriétaire de	15 parts sociales
- Sarl LB GROUPE, propriétaire de	10 parts sociales
Représentée par son gérant Lionel BOURDET	

seuls associés de la Société et représentants en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Lionel BOURDET, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour est le suivant :

- **Transfert du siège social à compter du 13 Décembre 2025 et modification de l'article 4 des statuts de la Sci**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- **le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.**

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

le Président déclare la discussion ouverte.

LB

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de **12 RUE ALESSANDRO VOLTA 33700 MERIGNAC** au **53 RUE MURAT 33200 BORDEAUX** à compter du **13 DÉCEMBRE 2025**.

En conséquence l'article 4 des statuts est donc modifié comme suit :

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

La rédaction de l'article dans sa forme initiale figurant dans les statuts est annulée et l'article 4 sera désormais rédigé de la manière suivante :

Le siège social est fixé au 53 RUE MURAT 33200 BORDEAUX .

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département, par simple décision de la gérance qui, dans le cas, est autorisée à modifier les statuts en conséquence et partout ailleurs, sur décision extraordinaire de la collectivité des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

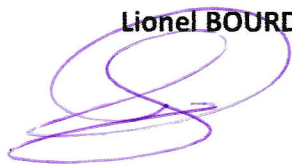
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Lionel BOURDET



Jean BOURDET

**Représenté par Lionel BOURDET
selon mandat copie en annexe feuille
de présence avec émargements**



Louis BOURDET

**Représenté par Lionel BOURDET
selon mandat copie en annexe feuille
de présence avec émargements**



LB GROUPE

**Représentée par Lionel BOURDET
Gérant de la SARL LB GROUPE**

